

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
<i>DERNIERE MISE À JOUR 05 MARS 2012</i>	UNIVERSITE DE LIMOGES

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE

Université de Limoges

Contrat pluriannuel 2012-2017

CONTRAT 2012-2017	INDICATEURS COMMUNS VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
DERNIERE MISE À JOUR 29 FEVRIER 2012	UNIVERSITE DE LIMOGES

- Sommaire -

INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

I - INDICATEURS COMMUNS ET CIBLES DE PERFORMANCE

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION	
1 - Taux de passage de L1 en L2.....	p. 3
2 - Taux de réussite en licence en trois ans.....	p. 5
3 - Flux d'étudiants entrants en master / part des nouveaux étudiants entrants dans l'établissement.....	p. 7
4 – Evaluation des enseignements : nombre d'enseignements évalués.....	p. 8
INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE.....	
5 - Revenus consolidés de la valorisation de la recherche.....	p. 10
INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION.....	
6 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD.....	p. 13
INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE.....	
7 - Endorecrutement des enseignants-chercheurs/ bilan et prévision.....	p. 15
8 - Qualification du dispositif d'autoévaluation mis en œuvre par l'établissement.....	p. 16
9 - Taux d'occupation des locaux	p. 17
10 – Qualité du pilotage en matière de gestion immobilière.....	p. 19

II - INDICATEURS SPECIFIQUES ET CIBLES DE PERFORMANCE

POLITIQUE DE RECHERCHE ET DE FORMATION.....	
IS 1. Participation des UR aux différents appels d'offre.....	p. 21
IS 2. Formation par apprentissage	p. 23
IS 3. Insertion professionnelle	p. 24
IS 4. Formation tout au long de la vie.....	p. 26
IS 5. Mobilité internationale : mobilité entrante et sortante.....	p. 28
POLITIQUE DOCUMENTAIRE.....	
IS 6. Développement des ressources documentaires numériques.....	P. 30
PILOTAGE DES FONCTIONS SUPPORT.....	
IS 7. Pilotage du Système d'information (SI) et des services numériques aux usagers	p. 32
IS 8. Politique de recrutement des enseignants-chercheurs producteurs	p. 35
IS 9. Pilotage en matière de gestion financière et comptable.....	p. 36
IS 10. Ressources de fonctionnement	p. 38

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

1	TAUX DE PASSAGE DE L1 EN L2	DGESIP Pôle
---	-----------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011, futures années 2015-2016 (ou 2016-2017 pour les contrats de 6 ans) Disponible en mai de l'année n+1
Champ de la mesure	Etudiants bacheliers de l'année universitaire n-1/n (enseignement public universités et assimilés - France entière) inscrits pour la première fois en L1 et inscrits l'année suivante (n/n+1) en 2^{ème} année de Licence, ou dans une formation équivalente de 2^{ème} année. Les inscriptions en L1 concernent les étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence LMD, mais excluent les autres filières (PACES, IUT, préparation ingénieurs, etc.). Source : Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE) — Universités et assimilés Les expressions n-1 / n et n/ n+1 désignent des années universitaires. Par exemple, si n est l'année 2008, 2007-2008 est l'année universitaire n-1/n et 2008-2009 l'année universitaire n/n+1

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Inscriptions principales
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	Suivi de cohorte entre deux années consécutives à une première inscription en licence (cursus LMD) 1^{ère} année en n-1/n Calcul du taux de redoublement - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits de nouveau en L1 l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de passage: - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, accédant à la 2^{ème} année de licence (L2) ou à une formation équivalente l'année n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Calcul du taux de changements d'orientation : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, inscrits en n/n+1 dans un diplôme différent de la licence et dans un niveau indiquant un changement de parcours au sein de l'université, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n. Il s'ensuit que dans cet indicateur, un changement de filière au cours d'une même année universitaire n'est pas considéré comme un changement d'orientation. Calcul du taux de sorties de l'université : - nombre de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n, non inscrits à l'université en n/n+1, rapporté au nombre total de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année universitaire n-1/n Précisions importantes : - un étudiant inscrit en BTS après une L1 est considéré comme sorti de l'université - un étudiant inscrit en 1^{ère} année d'IUT après une L1 est considéré comme changeant d'orientation - un étudiant inscrit en 2^{ème} année d'IUT après une L1 est considéré comme accédant en L2 ou formation équivalente

Données de l'établissement fournies par le MESR

	n = 2008	n = 2009	n = 2010	Cible 2017
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	1362	1235	1212	
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	19,3	20,1	21,7	19%
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	4,8	2,8	4,2	5%
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	20,3	22,7	25,2	20%
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	55,6	54,5	48,9	56%

A noter : la fixation d'une cible n'est obligatoire que pour la « part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante » ; cependant, des cibles peuvent être décidées d'un commun accord pour les autres items du tableau, soit à titre informatif, soit comme indicateurs spécifiques.

Données toutes universités

	n = 2008	n = 2009	n = 2010
<i>Effectifs de nouveaux bacheliers inscrits en L1 l'année n-1/n</i>	148 269	141 471	149 537
<i>Part de redoublants (redoublements dans ou hors de l'établissement) inscrits en année n/n+1</i>	23,6%	25,1%	26,3
<i>Part de changements d'orientation en année n/n+1</i>	3,5%	3,1%	2,9
<i>Part des inscrits en L1 en n non présents en université à la rentrée n/n+1 quelque soit l'université</i>	29,7%	27,4%	28,6
Part des inscrits en L1 accédant en L2 l'année suivante	43,2%	44,3%	42,3

Leviers d'action : l'essentiel des efforts de l'Université portera sur la mise en place d'actions de réorientation à la fin du semestre 1 : réorientation entre formations (sélectives ou non, internes ou externes) mais aussi vers des « sas » de mise à niveau ou de motivation (Classe Préparatoire à l'Entrée en Licence, DU REAGIR, ...). Une extension de la CPEL scientifique sera faite pour le domaine tertiaire.

Précisions :

Lecture : pour l'année n = 2008, 43,2% des nouveaux bacheliers inscrits en L1 en 2007-2008 pris en compte dans le calcul de cet indicateur (148 269 étudiants) accèdent en L2 ou équivalent et 23,6% de cette même population redoublent en L1 en 2008-2009.

L'écart par rapport à 100% correspond aux étudiants :

- qui ont quitté l'université,
- qui se sont réorientés vers d'autres filières au sein de l'université.

Les admissions en cours de cursus ne sont pas prises en compte. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X passant en L2 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de passage de l'université X. Un étudiant inscrit en L1 dans une université X redoublant en L1 dans une autre université Y est pris en compte dans le taux de redoublement de l'université X. Une seule inscription principale par étudiant est prise en compte dans les effectifs. Quand les étudiants ont pris une inscription dans des universités différentes, une seule est conservée.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	DGESIP Pôle
---	--	-------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2007 diplômée en 2010
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2007. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2007. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	SIES

	périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2009 (cohorte 2006) pour mémoire	29,6	86,1	43,9	6,3
	Diplômés 2010 (cohorte 2007)	35,6	90,5	46,6	3,5
	Cible 2017 (méthode 3 uniquement)			54	

Leviers d'action :

Les leviers rejoignent ceux de l'indicateur précédent : mise en place d'actions de réorientation à la fin du semestre 1, extension de la CPEL scientifique dans le domaine tertiaire.

Par ailleurs, un autre levier consistera à améliorer l'image (et donc l'attractivité de bons étudiants) des formations universitaires de licence, en particulier dans le domaine STS par l'association de CPGE ou de débuts de cursus ingénieurs en 5 ans.

Enfin, des mesures incitatives seront mises en place pour fidéliser les étudiants et d'améliorer leur taux de réussite après la première année.

Une attention sera apportée aussi au taux de réussite des étudiants étrangers, qui est inférieur à la moyenne nationale : évolution du statut de l'Institut Français de Langue étrangère pour qu'il puisse prétendre à une certification

Commentaires de l'Université de Limoges :

Taux de réussite national :

Méthode 1 : 28 ; Méthode 2 : 85,1 ; Méthode 3 : 42,8 ; Ecart : 0,1

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissement en ce qui concerne la réussite à la licence. L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

3	FLUX D'ETUDIANTS ENTRANT EN MASTER / PART DES NOUVEAUX ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
Action	Formation initiale et continue de niveau master	
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2009-2010, 2010-2011 et 2015-2016
Champ de la mesure	Inscrits et diplômés de cursus M – Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales)
Source	MESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Etudiant (SISE)
Mode de calcul	Etablissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD, master IUP. Etablissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD, DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i>

	Année	Effectif de l'année	Etudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2009 - 2010	811	294	36,3
	2010 - 2011	1051	333	31,7
	Cible 2017	1200	400	40%
Toutes universités	2009 - 2010	117 004	47 345	40,5
	2010 - 2011	124 311	53 326	42,9
	Cible 2017	1070	471	40%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2009 - 2010	824	327	39,7
	2010 - 2011	938	386	41,2
	Cible 2017	1070	471	40%
Toutes universités	2009 - 2010	105 125	42 980	40,9
	2010 - 2011			

Leviers d'action :

Commentaires de l'université :

Il est nécessaire de faire fonctionner les formations master sur 4 semestres pour avoir une acquisition de compétences plus homogène. Il faut donc d'être plus attractif sur le M1.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION

4	EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS	DGESIP Pôle
---	------------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L en M et dans les autres diplômes (hors licences professionnelles)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L et de M dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées / nombre total des mentions) X 100

	Données de l'université	2010-2011	Cible 2017
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	21	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	3971	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée	3971	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	31,4%	50%
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement	16	
	Effectifs d'étudiants inscrits en M	2135	
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée	2135	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	32,8%	50%
Autres diplômes DUT, LP, Ingénieurs, autres : à préciser	Nombre de diplômes concernés	57	
	Effectifs d'étudiants inscrits	4793	
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation	100%	100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée	4793	
	Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)	44,4%	50%

Leviers d'action : les résultats sont présentés en débats en CEVU ainsi que dans les conseils des composantes. Les formations les plus en difficulté doivent présenter un plan de remédiation. Cette pratique « publique » devra motiver les responsables d'équipes pédagogiques à sensibiliser leurs étudiants sur la nécessité de répondre au questionnaire (les étudiants les plus mécontents répondant prioritairement). L'affichage public sur la page Internet présentant la formation incitera également les étudiants à répondre.

Commentaires de l'université : Les chiffres indiqués correspondent à une évaluation au niveau de la formation, dans laquelle les aspects pédagogiques sont pris en compte. Cette évaluation systématique, réalisée de façon dématérialisée et anonyme, permet de réaliser une cartographie des « insatisfactions » et les commentaires recueillis participent à la mise en place de remédiations.

Le périmètre de l'évaluation devrait évoluer au cours de la période contractuelle, de manière à avoir davantage d'éléments objectifs pour négocier en interne. L'Université propose un critère supplémentaire pour prendre en compte la rétroaction du ressenti des étudiants sur la formation (voir ci-dessus).

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements : « Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire. »

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2010-2011 ; cible 2015-2016
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L qui ont mis en place une réunion pédagogique de rétroaction enseignants / étudiants par semestre au cours de laquelle chaque unité d'enseignement est examinée.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées / nombre total des mentions) X 100

Données de l'université		2010-2011	Cible 2017
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement	21	
	Effectifs d'étudiants inscrits en L	3971	
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une réunion pédagogique semestrielle	25%	75%

Leviers d'action : les réunions font l'objet d'un compte rendu qui est mis en ligne avec les évaluations de la formation et disponible à tout étudiant inscrit à l'Université.

Commentaires de l'université : sous-indicateur qui permet de prendre en compte la rétroaction sur la formation du ressenti des étudiants

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

5	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	6 à 12
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche (PAP)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	K€
Date de la mesure	31/12/N
Champ de la mesure	Etablissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etablissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MESR. Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un groupement ad hoc, d'un PRES, etc.), de gérer tout ou partie des activités de valorisation. Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation Données financières au 31/12/N de chaque année considérée : - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) - recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du PRES.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP – Pôle de contractualisation
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année N pour N-1

	Ressources en K€			
	Contrats hors FPP	Prestations	Redevances PI	Total
1- Périmètre établissement	792 993	-	0	792 993
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement (AVRUL)	1 617 058			1 617 058
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées				
4- Périmètre «organismes»	602 590			602 590
Total 2011				3 012 641
Cible 2017				
Evolution en %				+ 3% / an

Leviers d'action

S'agissant des ressources de PI :

- La mise en place de la SATT constitue un levier d'action essentiel.
- Redevance sur brevets des grands organismes (CNRS : 44 brevets en co-propriété)
- Développement des conventions avec les start-up pour la valorisation des brevets
- la Fondation partenariale de l'Université de Limoges aura un rôle de levier considérable, même si toute son activité n'est pas de la valorisation, et bien que ses retombées aient un caractère non mesurable.

Commentaires de l'université:

Les fonds publics, non pris en compte dans cet indicateur, jouent un rôle très important : pour 2011, le total des ressources est de 3,6 M€ pour le « périmètre établissement » et de 5,3 M€ pour l'AVRUL.

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEUR COMMUN DE PERFORMANCE DE LA DOCUMENTATION

6	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	DGESIP Pôle
----------	---	--------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Elaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2010 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie « Commentaires » comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2010, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

	Total	Evolution
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2010 (Vd)	56 heures	
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	56 heures	
Variation (Va-Vd)	0	
Cible 2017 (%)	56 heures	0%

Leviers d'action :

Le développement des ressources numériques en ligne est l'un des principaux leviers d'action de l'université de Limoges, dont les bibliothèques sont réparties sur de nombreux sites. En matière de documentation en général, et de ressources numériques en particulier, l'action de l'université de Limoges pendant la prochaine période contractuelle sera guidée par un souci d'intégration : intégration des différents types de ressources au sein d'un réseau unique, piloté d'un seul point, mais dont l'accès sera distribué dans tous les sites, création d'un réseau de ressources pédagogiques intégrées, création d'un pôle de ressources numériques permettant de mettre à disposition de

l'ensemble de la communauté universitaire un ensemble de documents facilement accessibles (ressources pédagogique, mais aussi actes de colloques sous forme numérique ...).

Commentaires de l'université:

L'université a fait le choix d'une amélioration des services offert par la Bibliothèque à une augmentation des horaires, rendue plus difficile par son caractère multi-sites. Une réflexion est en cours (groupe de travail constitué) sur l'accueil dans le S.C.D. La question est prise en charge dans le cadre de la démarche qualité.

Par ailleurs, une collaboration avec la bibliothèque municipale de Limoges (Bibliothèque Francophone Multimédia) a été mise en place permettant d'équilibrer les capacités d'accueil des deux établissements, et contribuant ainsi à un élargissement des horaires d'accès aux services documentaires (municipaux ou universitaires) pour les étudiants.

Enfin, le déménagement de la bibliothèque de sciences dans de nouveaux locaux, l'ouverture de la bibliothèque du campus de Brive et l'augmentation de la capacité de la Bibliothèque de santé devraient contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil.

Modalités d'interprétation de l'indicateur

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PREVISION	DGESIP Pôle
----------	--	--------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du CNU hors médecine et odontologie

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Pour les MCF, le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement. Pour les PR, le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2008	2009	2010	Données cumulées 2008, 2009, 2010	Cible 2017
Maîtres de conférences	Effectif recruté :					
	- global	18	20	19	57	
	- interne	6	7	8	21	
	%	33%	35%	42%	37%	30%
Professeurs des universités	Effectifs recruté :					
	- global	11	10	11	32	
	- interne	8	6	7	21	
	%	72%	60%	63%	65%	60%

Leviers d'action :

Un dispositif d'attractivité spécifique est destiné aux maîtres de conférences nouvellement recrutés (contrat d'accueil). Il est destiné à être prolongé, ce dispositif demandant du temps pour produire leurs effets.

Rappel du dispositif : depuis la rentrée 2009, tout MCF entrant peut bénéficier d'un contrat d'accueil pour un an, permettant l'allègement du service d'enseignement (décharge d'au maximum 64h), afin de le placer dans des conditions plus optimales en matière de publication. Le contrat précise les objectifs fixés en matière de recherche et d'enseignement pour toutes les parties (composante, équipe de recherche et intéressé). Le contrat est renouvelable 2 fois (3 ans au total). La commission mixte CS/CEVU examine chaque année les demandes initiales et de renouvellements. Les renouvellements sont accordés au vu d'un bilan dressé avec toutes les parties.

Par ailleurs, la mise en place de chaires au sein de la Fondation partenariale de l'Université de Limoges devrait permettre d'attirer des chercheurs ou enseignants-chercheurs extérieurs.

Commentaires de l'université

La politique de GRH de l'université de Limoges est d'accompagner l'intégration dans la recherche de ses enseignants-chercheurs : elle choisit de les recruter comme maître de conférence et de les accompagner jusqu'au corps de professeur des universités.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	QUALIFICATION DU DISPOSITIF D'AUTOEVALUATION MIS EN ŒUVRE PAR L'ETABLISSEMENT	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Qualification en 4 niveaux, de 0 à 3, du dispositif mis en œuvre par l'établissement pour l'autoévaluation de sa performance
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	La situation de l'établissement relève des cotations suivantes : Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue) Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue. La qualification du dispositif d'auto-évaluation est réalisée pour les trois secteurs suivants : Politique de formation, Politique scientifique, Management de l'établissement au service de ses missions
Mode de calcul	

Cotation	Politique de formation		Politique scientifique		Management de l'établissement au service de ses missions	
	2011	Cible 2017	2011	Cible 2017	2011	Cible 2017
0						
1					X	
2	X	X	X	X		X
3						

Précisions:

Les cotations de 0 à 3 sont inspirées du "Common Assessment Framework" pour l'évaluation des moyens mis en œuvre par les organismes dans le cadre du développement de l'auto-évaluation dans les fonctions publiques européennes. L'interprétation est réalisée lors du dialogue contractuel quadriennal entre chaque établissement et le ministère.

Leviers d'action :

L'université de Limoges s'est lancée dans un processus d'amélioration continue depuis début 2011.

Commentaires de l'université

La cotation est cohérente avec l'indicateur spécifique sur le système d'information. En particulier, la cotation « 1 » dans le management de l'établissement signifie que celui-ci considère que le système d'information ne permettait pas, en 2011, d'accompagner le pilotage.

Au terme du contrat, certaines activités pourront être certifiées.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	DGESIP Pôle
---	------------------------------	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	
Mode de calcul	Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes : - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante : $T = \frac{(U / S)}{H}$ T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h) <i>A titre d'exemple :</i> <i>Un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i> $\frac{(58\,195\,h / 66\,salles)}{1\,120\,h}$ <i>soit 79 % pour les salles banalisées</i> <i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i> <i>Son taux d'occupation est de :</i> $\frac{(62\% \times 3\,000\,m^2) + (79\% \times 5\,100\,m^2)}{8\,100\,m^2} = 73\%.$

Précisions :

Responsable de l'indicateur et fournisseur des données : DGESIP pôle B2

Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ».

Ce taux est estimé à 69,9% en réalisation 2009 (PAP 2012) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements.

Occupation des locaux	Situation actuelle (2011)				Taux d'occupation attendu en 2017
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel	
Amphithéâtres	30 106	34	7 207	79.1%	80%
Salles banalisées	136 577	246	13 989	49.6%	65%
Total	166 683	280	21 196	59.6%	71%

Leviers d'action :

Le schéma directeur immobilier a mis en évidence la nécessité pour l'Université de rééquilibrer la répartition entre les surfaces dédiées à la pédagogie et celles dédiées à la recherche (par transfert des surfaces d'enseignement vers celles de recherche). L'Université souhaite également réaffecter des surfaces au profit de la vie étudiante.

Elle a prévu, dans ses schémas d'aménagement des campus, de diminuer certaines de ses surfaces (JIDE, campus La Borie, ...).

Elle reste néanmoins fortement tributaire de son caractère multi-sites.

La réalisation des objectifs du SPSI s'inscrit dans ce cadre.

Commentaires de l'université:

CONTRAT 2012-2017	VAGUE B
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	QUALITE DU PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION IMMOBILIERE	DGESIP Pôle
----	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Indice de satisfaction défini entre 0 et 3
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Ensemble des dispositifs au sein de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de gestion immobilière et fait preuve d'une connaissance insatisfaisante de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. difficulté à renseigner l'enquête surfaces pour l'ensemble de ses implantations) que qualitatif (difficulté à qualifier l'état du bâti de l'ensemble de ses bâtiments). 1 = l'établissement dispose d'au moins un outil opérationnel de gestion immobilière (schéma directeur ou logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif (ex. enquête surfaces correctement renseignée) que qualitatif (ex. état du bâti suffisamment précis et cohérent avec l'enquête surfaces). 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels de gestion immobilière (schéma directeur et logiciel de gestion) et fait preuve d'une bonne connaissance de son patrimoine immobilier, tant en terme quantitatif que qualitatif. 3 = l'établissement assure un pilotage cohérent et structuré de sa politique immobilière en articulant l'intervention de ses services avec l'utilisation de ses outils de gestion immobilière.
Mode de renseignement de l'indicateur	Cocher les cases correspondant à la situation de l'établissement

Indice de satisfaction	Qualité du pilotage de la politique immobilière	
	Situation actuelle	Cible en 2017
0		
1		
2	X	
3		X

Leviers d'action :

Les schémas directeurs ont été réalisés. La synthèse est à effectuer

Un logiciel de gestion des surfaces immobilières a été acquis. Les bases de données sont en cours de complément ainsi que la formation des utilisateurs.

L'amortissement du patrimoine bâti est à établir après définition des règles propres à l'établissement

Commentaires de l'université:

La réalisation de ces objectifs est conditionnée par l'affectation à l'Université de Limoges des ressources nécessaires à la maintenance et à l'accessibilité.

VAGUE C	CONTRAT 2012-2017
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
INDICATEURS ET CIBLES DE PERFORMANCE	Université de Limoges
DERNIERE MISE A JOUR	5/03/2012

INDICATEURS SPECIFIQUES ET CIBLES DE PERFORMANCE

Université de Limoges

Contrat pluriannuel 2012-2017

CONTRAT 2012-2017	VAGUE c
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE LIMOGES

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA RECHERCHE

1	PART DES PROJETS DE RECHERCHE PORTES PAR UNE UNITE DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Recherche pluridisciplinaire
Objectif	Renforcer le dynamisme et l'innovation de la politique de recherche de l'université

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre de projets
Périodicité de mesure	Annuelle
Date de la mesure	31 décembre 2011
Champ de la mesure	Etablissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Service responsable de l'indicateur	Service de la Recherche
Nature précise des données de base	Nombre de projets de recherche portés par une unité de recherche de l'université. Part des projets de recherche régionaux portés par une unité de recherche de l'université sur le nombre total de projets de recherche impliquant une unité de l'université (partenariat)
Source	Service Recherche / Base de Donnée Projet recherche
Mode de calcul	Nombre de projets de recherche (de niveau régional) portés par une unité de recherche de l'université Nombre de projets de recherche (de niveau national ou international) portés par une unité de recherche de l'université Nombre de projets de recherche (de niveau régional) portés par une unité de recherche de l'université rapporté au nombre total de projets de recherche (de niveau national ou international) impliquant une unité de l'université (partenariat)

Modalités d'interprétation de l'indicateur

Limites et biais connus	Inégalité entre les différentes unités de recherche ; champs de recherche ou thématiques scientifiques pour l'obtention de financement sur projets.
-------------------------	---

	2011	Cible 2017
Nombre de projets régionaux portés par les quatre instituts de recherche	40	
Nombre de projets nationaux ou internationaux portés par les quatre instituts de recherche	16	
Projets régionaux portés par U/ Total des projets (ratio)	2,5	2

Leviers d'actions :

- Le renforcement des collaborations au sein du PRES Limousin Poitou-Charentes (fédérations de recherche inter-sites) ;
- Le renforcement de la gouvernance et des attributions des quatre instituts de recherche ;
- Les orientations structurantes adoptées dans le nouveau contrat d'objectifs avec la Région Limousin.

Commentaires :

Cet indicateur ne fait pas apparaître le nombre de projets déposés ni le nombre de projets en tant que partenaire (quand le laboratoire n'est pas porteur d'au moins un projet).

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE LIMOGES

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE

2	PART DES FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE	DGESIP Pôle
---	---------------------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue
Objectif	

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de diplômés par apprentissage Nombre total de diplômés
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés par apprentissage/Nombre total de diplômés

	2011	Cible 2014	Cible 2017
Nombre d'apprentis dans les formations universitaires	77	140	250
Nombre total de diplômés	5249		
Ratio	1,5%		

Leviers :

- Apporter une aide méthodologique au développement de ces formations (ingénierie de formation)
- Organiser des séminaires d'échanges de pratiques

L'effort portera sur un certain nombre de diplômés ciblés notamment à l'IUT, l'IAE, la Faculté des sciences et techniques et la Faculté de droit et des sciences économiques.

Commentaires :

Le développement du nombre d'apprentis est un objectif stratégique de l'établissement.

Il ne passe davantage par une adaptation de la formation initiale aux contraintes spécifiques des formations en apprentissage que par la création de formations spécifiques.

L'activité du CFA Sup est déjà en développement. Cette tendance ne peut que se poursuivre grâce à un certain nombre de mesures visant à son développement : relèvement du quota d'alternants dans les entreprises de + 250, aides à l'embauche d'un jeune supplémentaire en contrat d'apprentissage dans les PME, développement des possibilités de contrat, modification des conditions requises pour exercer la fonction de maître d'apprentissage.

Enfin, la Région Limousin, fortement impliquée dans le CFA Sup, a inscrit le doublement du nombre de formations en alternance dans son contrat d'objectifs et de moyens avec l'Etat.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE LIMOGES

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

3	TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE	DGESIP Pôle
---	----------------------------------	-------------

Action	Formation initiale et continue
Objectif	Favoriser l'insertion professionnelle

Sous-indicateur 1 : Taux d'insertion professionnelle des masters, licences pro et DUT

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Taux (%)
Date de la mesure	Diplômés de la session 2008
Champ de la mesure	Enquête (nationale) menée en décembre 2010, 30 mois après l'obtention de leur diplôme, auprès des diplômés de licence professionnelle et de master de la session 2008

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Diplômés de nationalité française, issus de la formation initiale, entrés immédiatement et durablement sur le marché du travail après l'obtention de leur diplôme en 2008.
Source	Enquête nationale
Mode de calcul	Part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail

	Diplômés 2008 Taux d'insertion Université de Limoges (moyenne nationale)	Taux de réponse diplômés 2008 (%)	Cible 2017 (diplômés 2014)	Cible 2017 Taux de réponse (%)
Masters				
Formations juridiques, économiques et de gestion	93 (93)	65	>90%	>70%
Lettres Langues Arts	Ns (87)	83	>80%	
Sciences Humaines et Sociales	81 (90)	76	>80%	
Sciences Technologie et Santé	89 (92)	72	>90%	
Licences professionnelles	87,5 (92)	63,6	92	>70%
DUT	95 (91)	47	95	>50%

Commentaires :

Masters :

Dans le but de **sécuriser l'insertion des diplômés**, l'Université de Limoges propose de :

- ✓ généraliser les Conseils de Perfectionnement à tous les masters pour améliorer l'adéquation des formations aux demandes du monde professionnel.
- ✓ sécuriser le parcours de l'étudiant sur les deux années par la mise en place d'une « orientation active » à l'entrée du master permettant de conseiller l'étudiant sur son choix de parcours en fonction de ses objectifs et de ses résultats antérieurs.

Licences :

Des actions spécifiques seront menées pour **aider à l'insertion professionnelle des diplômés** de licence, notamment par la mise en place d'un Diplôme d'Université dédié aux diplômés dont on aura identifié les difficultés d'insertion, prévisibles ou avérées, afin de mieux les préparer, sur quelques mois, à cette insertion.

Sous-indicateur 2 : Taux d'insertion professionnelle des docteurs

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Taux (%)
Date de la mesure	Diplômés de la session n mesuré 2 ans après
Champ de la mesure	Diplômés du doctorat par l'établissement l'année n, le taux d'insertion étant mesuré 2 années après celle de l'obtention du diplôme

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Diplômés doctorat ayant répondu à l'enquête
Source	Enquête établissement
Mode de calcul	Pour les diplômés ayant répondu à l'enquête : part des diplômés occupant un emploi, quel qu'il soit, deux ans après l'obtention du diplôme sur l'ensemble des diplômés qui sont sur le marché du travail

	2007	2008	2009	Cible échéance contrat 2017
SHS				
Taux d'insertion (%)	91	100	93	>90%
Taux de réponse (%)	91	79	79	>85%
STS				
Taux d'insertion (%)	100	97	94	>=95%
Taux de réponse (%)	97	64	84	>85%
TOTAL				
Taux d'insertion (%)	97	98	94	
Taux de réponse (%)	95	68	83	

Leviers d'action :

Deux actions seront programmées :

- l'amélioration des conditions d'insertion professionnelle par la mise en place d'une politique de certification et d'affichage des compétences acquises ;
- l'amélioration du suivi des doctorants par la mise en place d'un « comité de suivi des thèses ».

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
	UNIVERSITE DE LIMOGES

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA FORMATION CONTINUE

4	FORMATION CONTINUE	DGESIP Pôle
---	--------------------	-------------

Action	Formation continue
Objectifs	- Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie (objectif 3 – P150), - Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6, action 2 « accroître les ressources propres ».

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de stagiaires ayant achevé leur formation au cours de l'année de référence 3 – nombre de certifications (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) 4 – millier d'Euros
Date de la mesure	2010
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.
Mode de renseignement de l'indicateur	Données fournies par l'établissement

	S : Situation actuelle (indiquer l'année de référence)	C : Cible 2017	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1- Volume d'heures stagiaires	705 252	850 000	+21%
2- Nombre de stagiaires	3038	3700	+21%
3- Nombre de certifications délivrées	898	1033	+15%
<i>Dont certifications par la Validation des Acquis de l'Expérience</i>	19	30	+58%
4- Recettes de la formation continue	1 170	4 097	+283%

Précisions :

Cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « C ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « S ».

La notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Commentaire :

5 validations partielles de VAE en sus.

La nature des activités de formation continue de l'Université de Limoges est majoritairement diplômante, d'où le nombre élevé d'heures stagiaires (les formations à visée qualifiante étant moins nombreuses).

Les tarifs de la formation continue de l'Université sont moins élevés que la moyenne nationale. Une augmentation de l'heure stagiaire de 1,66€ à 4,82 € (moyenne nationale 2009) est envisagée sur la période contractuelle.

VAGUE C	CONTRAT 2012-2016
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
INDICATEURS SPECIFIQUES	UNIVERSITE DE LIMOGES
DERNIERE MISE A JOUR	12/03/2012

5	MOBILITE INTERNATIONALE : mobilité entrante et sortante	DGESIP Pôle
Action	Formation initiale et continue de niveau master	
Objectif	Accroître d'attractivité internationale de l'offre française de formation (P150, objectif 4)	

Sous-indicateur 1 : Mobilité entrante, part des étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Tout inscrit en master

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les étudiants étrangers concernés sont titulaires d'un baccalauréat étranger ou d'un diplôme reconnu équivalent. Les étrangers titulaires d'un baccalauréat français sont exclus du champ.
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2009	2010	2011	Cible échéance contrat 2017
Nombre d'inscrits étrangers non titulaires d'un baccalauréat français	646	724	729	
<i>Dont Union européenne</i>	55	59	47	
Nombre total d'inscrits Masters	3 023	3758	3672	
Taux	21,4	19,3	19,9	25%

Leviers d'action :

- La communication sur nos formations, en visant explicitement le recrutement international
- L'attractivité des formations d'excellence de l'Université par la mise en place de bourses au mérite, en direction d'étudiants internationaux
- L'internationalisation des diplômes existants
- Le Labex Sigma-Lim
- La Fondation partenariale (qui comprend un département « attractivité internationale ») favorisera la mobilité sortante comme la mobilité entrante notamment au moyen de bourses de mobilité

Sous-indicateur 2 : mobilité sortante, part des diplômés de master ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation universitaire dans un pays étranger pendant leur cursus

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés de l'année n
Champ de la mesure	Tout diplômé de master

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	La durée de référence est de 6 mois, consécutifs ou non
Source	Établissement
Mode de calcul	Nombre de diplômés ayant suivi au moins 6 mois de stage ou de formation dans un pays étranger pendant leur cursus / nombre total de diplômés master*100

	2009	2010	2011	Cible échéance contrat 2017
Nombre d'étudiants en mobilité			142	8%
Nombre d'étudiants en master			3672	
Part des diplômés ayant effectué une mobilité sortante			4%	

Leviers d'action :

- Chaque mention de master aura au moins 3 relations internationales en fin de contrat
- L'appel d'offre intégré permettant de coupler formation et recherche
- La Fondation partenariale (qui comprend un département « attractivité internationale ») favorisera la mobilité sortante comme la mobilité entrante notamment au moyen de bourses de mobilité

La mise en place de bourses pour les étudiants de masters sera appuyée notamment par la Fondation partenariale de l'Université de Limoges

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DE LA POLITIQUE DOCUMENTAIRE

6	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES NUMERIQUES	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Bibliothèque et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par le développement des ressources documentaires numériques

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio
Date de la mesure	Année universitaire n-1
Champ de la mesure	Usage des ressources numériques du Service Commun de Documentation

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre moyen d'utilisateurs par type de publications mises en ligne : bases de données, revues électroniques disponibles, ressources pédagogiques
Source	Etablissement
Mode de calcul	- nombre de sessions (bases de données) / effectifs étudiants + personnels - nombre de documents téléchargés (e-revues) / effectifs étudiants + personnels - nombre de ressources pédagogiques mises en ligne

Précisions :

	2010	Cible 2017
Nombre sessions (bases de données) (*)	43 448	
Nombre d'utilisateurs potentiels (étudiants + personnels)	15 590	
Ratio	14	28
Nombre de documents téléchargés (revues électroniques)	222 890	
Nombre d'utilisateurs potentiels (étudiants + personnels)	15 590	
Ratio	2,8	5,6
Nombre des ressources pédagogiques mises en ligne (**)	Non disponible / en cours	
Nombre d'utilisateurs potentiels		
Ratio		

(*) Attention : ne sont pas comptabilisées certaines bases de données car pas d'information ou information non compatible. En particulier, une partie des bases juridiques manque.

(**) Un chargé de mission et un prestataire travaillent sur le recensement des ressources pédagogiques en ligne, et sur leur développement

Commentaires :

Cet indicateur a pour objectif de mesurer les trois sources de documentation numérique : les bases de données, les revues électroniques et les ressources pédagogiques en ligne (podcast, UNT,...).

L'université est en effet partie du constat d'une trop grande dispersion dans les ressources, notamment numériques, et d'une utilisation insuffisante par les étudiants. L'objectif est donc d'améliorer l'accessibilité et l'utilisation des ressources.

Leviers d'actions :

- Intégrer l'ensemble des ressources avec un pilotage unique (Réseau de Ressources Pédagogiques Intégrées)
- Sensibiliser les équipes pédagogiques et les étudiants à l'utilisation de ces ressources

Un Pôle de ressources numériques (structure administrative de pilotage) est envisagé, permettant de mettre à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire un ensemble de documents facilement accessibles (ressources pédagogiques mais aussi actes de colloque sous forme numérique...).

La diversification, l'organisation et l'augmentation des usages de toutes ces ressources (notamment celles qui sont mises à disposition par les UNT), la formation des usagers (étudiants et enseignants) deviennent donc *la première des priorités documentaires*.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

7	Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	DGESIP Pôle
---	--	-------------

Action	Pilotage du système d'information et des services numériques
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur (objectif 6, P150)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cote chiffrée de 0 à 5 0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés. 1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels. 2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces. 3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces. 4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation. 5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficacité, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.
Date de la mesure	Situation actuelle : année précédant la première année du contrat Cible : dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Les notes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.
---------------------------------------	---

Thèmes		
	Situation actuelle (2011)	Cible 2016
1- Gouvernance du système d'information et politique numérique	3	4
2- Couverture fonctionnelle et usages des services numériques	3	4
3- Numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4- Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4
5 – Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

Thèmes	Note de situation	Cible	Observations
Thème 1 : La gouvernance du système d'information et la politique numérique	3	4	
Mise en œuvre d'une gouvernance du numérique formalisée et intégrée au pilotage de l'établissement	4	5	Création d'une direction des systèmes d'information
Mise en place d'un schéma directeur du numérique couvrant l'ensemble des domaines	2	4	Appui aux usages structuré, mais encours pour les usages eux-mêmes
Moyens financiers et humains au regard des moyens globaux	3	4	Cellule TICE en cours et devant être rendu opérationnelle
Définition et mise en œuvre d'une stratégie de mutualisation du numérique adaptée au contexte de l'établissement (voir aussi UNT au thème 4)	4	5	L'Université de Limoges a rejoint l'UNR Limousin Poitou-Charentes en 2008. Nomination d'un chef de projet limougeaud
Evaluation des usages et satisfaction des usagers	2	4	Enquête dans le cadre du SDSI
Thème 2 : La couverture fonctionnelle et l'usage des services numériques	3	4	
Services de diffusion d'information ciblée et outil de travail de groupe	3	4	Services offerts mais encore insuffisamment utilisés
Services à l'étudiant	3	4	Services offerts mais encore insuffisamment utilisés
Services e-pédagogie	3	5	Point sur lequel nous souhaitons mettre l'accent dans le cadre de la nouvelle offre de formation
Services d'insertion professionnelle et de suivi des étudiants	2	4	
Formation et accompagnement à l'usage de l'ENT et des services	4	5	De nombreux outils existent en formation initiale comme en formation continue, pour les étudiants comme les enseignants
Thème 3 : le numérique au service de la formation des étudiants	3	4	
Développement et certification des compétences numériques des étudiants, notamment par les C2I (niveau 1 et 2)	4	5	Etablissement pilote mais le c2i2 reste à mettre en place
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les étudiants	2	4	Une démarche est mise en place, des dispositifs sont formalisés, mais il est prématuré de dire que les résultats sont bons...
Usage de l'environnement numérique pédagogique par les enseignants	2	4	Une démarche est mise en place, des dispositifs sont formalisés, mais il est prématuré de dire que les résultats sont bons...
Formation à distance	4	5	
Évaluation des dispositifs de formation	2	4	Pas de système centralisé : en fonction des certifications concernées
Thème 4 : Politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation et à la diffusion de la culture scientifique et technique	3	4	
Politique de production de ressources pédagogiques numériques	3	4	Une démarche est mise en place, des dispositifs sont formalisés, mais il est prématuré de dire que les résultats sont bons...
Démarche d'indexation et de référencement des ressources numériques	2	4	La démarche est en cours de lancement
Mise à disposition de ressources sur la plateforme pédagogique	2	4	La stratégie de l'établissement doit être précisée
Politique de diffusion de ressources et de valorisation de la production de l'établissement, y compris à l'international	3	4	Nombreuses initiatives à généraliser
Adhésion aux UNT, production et utilisation des ressources mutualisées pour les formations de l'établissement	4	5	Les usages, ainsi que la mutualisation, restent à développer
Thème 5 : Conduite du changement et politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4	

Structure d'appui à la pédagogie universitaire avec le numérique	2	4	
Politique incitative à la réalisation de projets	2	4	Bilan d'étape : nous sommes en phase de restructuration
Formation et accompagnement des enseignants et personnels dans les activités pédagogiques	3	4	Plan de formation existant mais structuration en cours de réalisation
Définition d'un référentiel enseignant intégrant les activités pédagogiques numériques	3	4	Intégration dans le référentiel national d'équivalence horaire ; Volonté politique de créer des ingénieurs assistant à la pédagogie
Communication et valorisation des dispositifs	3	4	Dispositif existant ou en cours de réalisation

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

8	POLITIQUE DE RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS PRODUISANTS	DGESIP Pôle
---	---	-------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Accroître le nombre d'enseignants-chercheurs publiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques de MCF entrants bénéficiant d'un contrat d'accueil
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	MCF entrants à l'Université de Limoges

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs physique des MCF entrants à l'Université (tous types de recrutement) l'année n et bénéficiant d'un contrat d'accueil l'année n
Source	Etablissement
Mode de calcul	Nombre de MCF bénéficiant d'un contrat d'accueil / total MCF recrutés

Précisions :

	2009	2010	2011	Cible 2017
Nombre de MCF bénéficiant d'un contrat d'accueil	12	9	13	
Nombre de MCF recrutés	20	19	18	
Ratio	60	47	72	80%

Commentaires :

Cet indicateur est complémentaire de l'indicateur commun N°7.

Rappel du dispositif : depuis la rentrée 2009, tout MCF entrant peut bénéficier d'un contrat d'accueil pour un an, permettant l'allègement du service d'enseignement (décharge d'au maximum 64h), afin de le placer dans des conditions plus optimales en matière de publication. Le contrat précise les objectifs fixés en matière de recherche et d'enseignement pour toutes les parties (composante, équipe de recherche et intéressé). Le contrat est renouvelable 2 fois (3 ans au total). La commission mixte CS/CEVU examine chaque année les demandes initiales et de renouvellements. Les renouvellements sont accordés au vu d'un bilan dressé avec toutes les parties.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

9	PILOTAGE EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	DGESIP Pôle
---	--	-------------

Action	Pilotage financier de l'établissement
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement

Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement
---------------------------------------	---

I - Inscrire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Types d'actions prévues		
	Situation actuelle	Cible 2017
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	Dépenses de fonctionnement 83% Dépenses d'investissement 70 %	Dépenses de fonctionnement > = 90% en 2015 ; 95% en 2017 Dépenses d'investissement >= 70 %
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement	1	2
3- Elaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement) ;	1	2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%)	1	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Types d'actions prévues	Situation actuelle	
	Cible 2017	
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	2
2 –Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1	2

Précisions :

Cette fiche est adaptée à un établissement RCE. Pour un établissement non RCE, possibilité de retirer l'indicateur I 4, et d'adapter les autres objectifs à sa situation.

Commentaire de l'établissement :

Concernant le taux de réalisation : le contrôle interne mis en place courant 2011 nous permettra de mieux maîtriser la technique des modifications budgétaires en cours d'exercice (DM).

L'établissement est en train de se doter d'outils et de les rendre opérationnels.

Dès 2011, il devrait pouvoir disposer du coût analytique par action LOLF ; le contrôle interne (d'abord budgétaire, ensuite comptable) devrait se mettre en place également au cours de l'année.

CONTRAT 2012-2017	VAGUE C
PROGRAMME : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE	
UNIVERSITE DE LIMOGES	

INDICATEURS SPECIFIQUES DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

10	RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT (hors subvention pour charge publique)	DGESIP Pôle
----	--	-------------

Action	P150, 6.2 : accroissement des ressources propres
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charge de service public, à savoir : 1. les autres subventions : collectivités locales, Union européenne, autres subventions de fonctionnement 2. les ressources de fonctionnement : droits d'inscription, redevances sur prestations intellectuelle, contrats de recherche (y compris les financements de l'ANR relatifs ou non aux investissements d'avenir) 3. les recettes de la formation continue 4. la taxe d'apprentissage 5. les autres prestations (études et travaux) 6. les dons et legs assimilés 7. les autres recettes encaissables

Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement
-----------------------	--------------------------------------

	2010	2011	Cible 2017
Subventions (1)	5 587 725	6 278 962	11 059 990
Ressources de fonctionnement (2)	4 673 018	6 764 277	11 914 841
<i>Dont ANR hors investissements d'avenir</i>			
<i>Dont investissements d'avenir (le cas échéant)</i>			
Recettes de la formation continue (3)	1 020 447	1 260 281	2 219 904
Taxe d'apprentissage (4)	1 813 485	2 154 033	3 794 191
Autres (5, 6, 7)	3 912 145	3 242 068	5 710 695
Total	17 006 822	19 699 621	34 699 621

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaire de l'établissement :

Les leviers pour développer les subventions autres que la charge de service public :

- les collectivités territoriales : développement des formations sanitaires et sociales (conseil régional, développement des relations financières avec la ville et l'agglomération de Limoges ;
- l'ANR (développement ANR – SHS
- la taxe d'apprentissage (développement de l'apprentissage dans les diplômes nationaux)
- les prestations de formation continue (tarif facturé par étudiant très faible jusqu'à présent)
- le développement des produits de gestion courante
- les prestations de recherche (développement du volume d'activité de l'AVRUL).